N° dossier : JTkj7k

• Fait à : Paris

• Emis le: 28/08/2023

Date limite de la signature du bail : 28/10/2023



ACCORD DE GARANTIE

Dossier locataire certifié par



Loyer maximum garanti:

1 069 €



Cet Accord de Garantie ne constitue pas la Garantie finale (voir page 2).

<u>La Garantie Cautioneo d</u>oit être signée par le locataire puis le bailleur, <u>avant la signature du bail</u>.

LOCATAIRE 1 ⊘ Revenus validés par Cautioneo

Nom Mashra

Prénom Marwan

Né(e) le 14/10/1998

Tél. +33767811449

Mail marwan.mashra@gmail.com

Statut Salarié en CDI

Revenu 2812 € / mois

Autres revenus -

Epargne -

 $\textbf{Revenu} = \text{salaire} + \text{variable inclus, retraites} \; ; \; \textbf{Autres revenus} = \text{allocations, revenus fonciers.}.$

LOUEZ EN TOUTE SÉRÉNITÉ,

coutioneo: plus qu'un garant

- Solvabilité vérifiée par notre équipe experte
- Justificatifs certifiés : zéro fraude garantie
- Garant Cautioneo: plus sûr qu'un garant physique
- Assurance contre les impayés offerte :
 - 96 000€ de loyers garantis
 - Sans carence, ni franchise
 - 5 000€ TTC de protection juridique incluse

NOTRE ASSUREUR



Pour garantir vos loyers Cautioneo s'appuie sur **la meilleure assurance,** fournie par le spécialiste de la garantie de loyer.

Une assurance sera toujours un garant plus solide financièrement qu'une personne physique.

Pour une sécurité maximale Cautioneo est immatriculée par (POrias (IIII)) (organisme sous tutelle de la direction du Trésor) et enregistrée sous la référence 18002447.

cautioneo

Protégez-vous GRATUITEMENT contre les impayés avec un locataire garanti par Cautioneo



Des locataires aux dossiers certifiés

Zéro fraude garantie par nos experts



Vos loyers garantis jusqu'à 96 000 €

Pendant toute la durée du bail, protection juridique incluse



Vous êtes protégés dès le 1er impayé

Sans carence,

COMMENT ACTIVER LA GARANTIE CAUTIONEO?

En choisissant un locataire garanti par Cautioneo vous êtes protégés gratuitement contre les impayés.

Pour cela il est impératif d'activer la Garantie <u>avant la signature du bail</u>. Retrouvez la marche à suivre ci-dessous, en cas de questions, n'hésitez pas à nous contacter au : 01 76 34 08 11 Du lundi au vendredi



RDV sur cautioneo.com et créez votre compte

Remplissez le formulaire puis cliquez sur l'onglet "mes garanties"



Le locataire reçoit et signe le contrat



Le locataire paie sa cotisation



Dans "mes garanties" : cliquez sur "ajoutez une souscription"

Renseignez le n° de dossier (en haut à droite p. 1) et validez les informations du logement afin que que nous éditions le contrat

Signez le contrat Cautioneo en ligne

Vous allez recevoir un mail avec le lien pour signer votre contrat en ligne

Prenez RDV avec votre locataire pour signer le bail

Vous pouvez signer le bail en toute sérénité, vous êtes désormais protégés contre les loyers impayés,

EN CAS DE LOYERS IMPAYÉS

Vous n'êtes plus seuls dans vos démarches :

- Contactez au plus vite notre service à l'adresse : <u>proprietaires@cautioneo.com</u>. Nos experts vous accompagneront dans votre déclaration.
- 2. Vous serez indemnisés à J+35 pour un 1er impayé, puis chaque mois pour les suivants, sans carence ni franchise.
- 3. Toujours pas de versement du loyer ? Nous prenons en charge la procédure judiciaire, du commandement de payer par huissier jusqu'à la reprise du logement.



 ← Prenez ce QR code en photo avec votre smartphone et verifiez l'authenticité de cette attestation.

Julien Chenet,Président

